

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 24

Votants 27

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260430-DCM_2026_04_04B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 30 avril

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

PRESENTS André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Jean-Philippe PELLEGRIN, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Annabelle BOURGIN, Julien LOUAT, Laetitia PAYET.

POUVOIRS : Annabelle BOURGIN à Florence PICHON, Julien LOUAT à Corine JEAY, Laetitia PAYET à Nicolas LOPEZ.

SECRETAIRE : Martine MEILLIER.

Délibération n°2026 04 04B

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, modifié par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, et R.2313-13,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2025,

Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre du budget,

Considérant que les résultats de l'exercice clos peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Financier Unique (C.F.U.),

Considérant que le Conseil municipal peut, dans ces conditions, procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 avant l'adoption du C.F.U.,

Considérant que les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que leur affectation prévisionnelle peuvent être inscrits par anticipation au budget primitif 2026, de même que les restes à réaliser,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de constater les résultats estimés au 31 décembre 2025 comme suit :

Section Fonctionnement

Résultat estimé de l'exercice 2025	621 968.71 €
Excédent antérieur reporté	689 887.01 €
Résultat estimé à affecter à l'exercice 2026	1 311 855.72 €

Section Investissement

Résultat estimé de l'exercice 2025	-841 740.34 €
Excédent antérieur reporté	240 602.96 €
Résultat estimé à affecter à l'exercice 2026	-601 137.38 €

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 05 mai 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Martine MEILLIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 11.05.2026
Publié ou Notifié
le : 11.05.2026